



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Troisième Commission

Point 27 d) de l'ordre du jour

Développement social : Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Mongolie : projet de résolution

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de dix ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation¹, ainsi que ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004, 61/140 du 19 décembre 2006 et 63/154 du 18 décembre 2008,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire², dans laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant l'importance que le Sommet mondial de 2005 attache au rôle décisif de l'éducation, tant formelle que non formelle, dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui de l'éducation et la formation de base dans la réalisation de l'alphabétisation universelle, et la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

¹ Voir A/57/218 et Corr.1.

² Voir résolution 55/2.



Réaffirmant également qu'une éducation de base de qualité est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, freiner l'expansion démographique, réaliser l'égalité des sexes et assurer durablement le développement, le respect universel des droits de l'homme, la paix et la démocratie,

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Saluant les efforts considérables qui ont été faits jusqu'ici par les États Membres et la communauté internationale pour réaliser les objectifs de la Décennie et appliquer le Plan d'action international, en particulier dans les trois domaines prioritaires pour les dernières années de la Décennie, définis dans le cadre de l'examen à mi-parcours, à savoir : mobiliser un engagement plus vigoureux en faveur de l'alphabétisation, accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes et dégager des ressources nouvelles pour l'alphabétisation³;

Réaffirmant le droit des peuples autochtones, en particulier les enfants, d'utiliser leur propre langue et d'avoir accès, sans discrimination, à l'éducation offerte par les États à tous les niveaux et sous toutes ses formes,

Notant avec une profonde inquiétude que 796 millions d'adultes n'ont pas acquis les savoirs de base, que 69 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'elle pose dans le monde et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que près des deux tiers des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

Craignant que la crise économique et financière mette à mal les budgets de l'éducation et leur financement international, ce qui peut retentir défavorablement sur les dépenses en programmes d'alphabétisation,

1. *Prend note* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre du Plan

³ Voir résolution 63/154.

d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation⁴, notamment les priorités stratégiques qui y sont énoncées pour la prochaine phase de la Décennie et au-delà;

2. *Prend aussi note* de la publication de 2008, intitulée *Défi global de l'alphabétisation : aperçu de l'alphabétisme des jeunes et des adultes à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012*, du *Rapport global de suivi sur l'éducation pour tous 2010 : Toucher les marginalisés*, du premier *Rapport mondial sur l'éducation des adultes* établi pour la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenue en décembre 2009, de l'examen 2009 de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, du rapport de synthèse de la huitième Réunion de ministres des neuf pays en développement les plus peuplés sur l'Éducation pour tous, tenue en juin 2010, des rapports de programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres documents pertinents;

3. *Prend également note* des documents finals des cinq conférences régionales tenues en 2008 et 2009 dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes de 2009, ainsi que des résultats des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde, organisées en 2007 et en 2008 en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Mali, au Mexique et au Qatar⁵, qui indiquent que, dans la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il faudrait mettre en place les réseaux voulus pour accroître la collaboration régionale;

4. *Considère* que l'engagement collectif devra être renouvelé et que de solides partenariats internationaux devront être établis pour soutenir les efforts d'alphabétisation au niveau national si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie;

5. *Invite* les États Membres, leurs partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé et la société civile à continuer de relever le niveau des efforts pour une alphabétisation de qualité et à envisager la stratégie d'après 2012 pour relever les défis que pose l'alphabétisation des jeunes et des adultes, sachant qu'il reste tout juste deux ans de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation à couvrir, et qu'approche la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et de ceux du Millénaire pour le développement.

6. *Appelle* les États Membres à affermir encore leur volonté politique et à donner à l'alphabétisation un rang de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l'éducation;

7. *Demande* à tous les gouvernements d'établir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, de mettre en place des cadres de décision plus ouverts et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes affectés de façon anormalement élevée par l'analphabetisme, dont les plus pauvres et les plus marginalisés, et pour rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;

⁴ Voir A/65/172.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/education/fr/literacy/conferences>.

8. *Demande* aux gouvernements de tenir pleinement compte de l'emploi des langues dans différents contextes, en favorisant une démarche multilingue suivant laquelle l'alphabétisation initiale peut se dérouler dans la langue que l'apprenant connaît le mieux, d'autres langues étant ajoutées au besoin;

9. *Engage* vivement tous les gouvernements à diriger la coordination des activités de la Décennie au niveau national en amenant tous les acteurs nationaux compétents à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration continus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabétisation;

10. *Demande* à tous les gouvernements de renforcer les établissements nationaux et infranationaux d'enseignement professionnel et d'encourager tous les partenaires de l'alphabétisation à resserrer leur collaboration pour être mieux à même de concevoir et d'exécuter des programmes d'alphabétisation de grande qualité à l'intention des jeunes et des adultes;

11. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour développer l'alphabétisation et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et ceux de la Décennie;

12. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme;

13. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes, à prêter leur concours pour la réalisation des priorités indiquées plus haut dans le cadre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire²;

14. *Demande* aux États Membres de prêter toute l'attention voulue, dans la mise en œuvre du Plan d'action international¹ durant la phase finale de la Décennie, à la diversité culturelle qu'apportent les minorités et les peuples autochtones;

15. *Prie* toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d'analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d'analphabètes dans leur population adulte, surtout chez les femmes, sous forme notamment de programmes qui encouragent le recours à des activités d'alphabétisation peu coûteuses et efficaces;

16. *Prend note* de la contribution apportée par la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes tenue à Belém (Brésil), en décembre 2009, à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, et accueille avec satisfaction le Cadre d'action de Belém adopté à cette occasion, notamment la recommandation tendant à investir au moins 6 % du PNB dans l'éducation et à travailler à investir davantage dans l'éducation des adultes;

17. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l'application de leurs programmes et plans d'action nationaux pour la Décennie et de lui présenter en 2013 le prochain rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action international;

18. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ».
